

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le premier décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune du Crotoy légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Philippe EVRARD, Maire.

Etaient présents : Monsieur EVRARD Philippe, Monsieur HORNOY Arnaud Madame DEVISMES Karine, Monsieur BORDJI Taar, Madame DELORME Véronique, Monsieur PORQUET Serge, Madame HORVILLE Dominique, Madame PELLARDY Stéphanie , Madame DESMARET Estelle, Madame BERZIN-DOUDOUX Dany, Madame MARCHAND Catherine.

Absents ayant donné procuration :

Madame MERLIN Marie-Jeanne ayant donné procuration Monsieur PORQUET Serge,
Monsieur PASSET Jean-Louis ayant donné procuration à Monsieur EVRARD Philippe,
Monsieur TRICAUD Dominique ayant donné procuration à Madame DELORME Véronique,
Monsieur DELRUE Marcel ayant donné procuration à Monsieur HORNOY Arnaud,
Monsieur DESMARET Daniel ayant donné procuration à Madame DEVISMES Karine,
Madame LEVESQUE Céline ayant donné procuration à Madame DESMARET Estelle,
Monsieur NOIRET Jean-Michel ayant donné procuration à Madame MARCHAND Catherine.

Absente : Madame KEUCK Florence.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Estelle DESMARET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2023

Le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2023 est approuvé à la majorité des voix.

Votes POUR : 11

Abstentions car non présents : 7

3. Autorisation signature convention FDE effacement réseau électrique rue Paix, Jacques d'Harcourt, Tilleuls et Avenir

Monsieur le Maire demande aux élus d'approuver le projet d'effacement du réseau électrique en conducteurs nus suivant : rues de la Paix, Jacques D'Harcourt, rue des Tilleuls et Avenir ; travaux à réaliser suivant déclaration préalable déposée le 19/10/2023.

TRAVAUX ELECTRIQUES

Montants de l'opération électrique :

PHASE 1 : Tronçons avec réseau existant en fils nus

- Coût hors taxes des travaux électriques..... 54 414,00 €
-Frais de maîtrise d'œuvre 5 % du coût
hors taxes des travaux..... 2 720,70 €
- TVA sur les travaux..... 10 882,80 €

Total : 68 017,50 € TTC

PHASE 2 : Tronçons avec réseau existant en isolé torsadé

- Coût hors taxes des travaux électriques..... 99 634,00 €
-Frais de maîtrise d'œuvre 5 % du coût
hors taxes des travaux..... 4 981,70 €
-TVA sur les travaux..... 19 926,80 €

Total : 124 542,50 € TTC

⇒ **Plan de financement de la PHASE 1 de l'opération électrique**

Le plan de financement est le suivant :

- participation de la commune 40 % du coût HT de l'opération	22 853,88 €
- montant pris en charge par la Fédération 60 % soit.....	34 280,82 €
- TVA avancée par la Fédération.....	10 882,80 €
Total :	68 017,50 € TTC

⇒ **Plan de financement de la PHASE 2 de l'opération électrique**

Le plan de financement est le suivant :

- participation de la commune 55 % du coût HT de l'opération	57 538,64 €
- montant pris en charge par la Fédération 45 % soit.....	47 077,06 €
- TVA avancée par la Fédération.....	19 926,80 €
Total :	124 542,50 € TTC

Récapitulatif des participations sur la totalité de l'opération électrique

- participation de la commune	80 392,52 €
- montant pris en charge par la Fédération	81 357,88 €
-TVA avancée par la Fédération.....	30 809,60 €
Total :	192 560,00 € TTC

TRAVAUX D'ECLAIRAGE

Montant de l'opération d'éclairage :

Le montant de l'opération s'élève à :

- Coût hors taxes des travaux d'éclairage.....	43882,00 €
- Frais de maîtrise d'œuvre 7 %.....	3 071,74 €
- TVA sur les travaux.....	8 776,40 €
Total :	55 730,14 € TTC

⇒ **de financement de l'opération d'éclairage :**

Le plan de financement des travaux d'éclairage est le suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20 % du coût hors taxes des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre).....	20 624,54 €
- Contribution de la commune	35 105,60 €
Total :	55 730,14 € TTC

TRAVAUX D'INSTALLATION DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Montant de l'opération d'installations de communications électroniques

Le montant de l'opération s'élève à :

- Coût HT des travaux d'infrastructures d'accueil	50 890,00 €
- Frais de maîtrise d'œuvre 5 % du coût hors taxes de l'opération.....	2 544,50 €
- TVA sur travaux.....	10 178,00 €
Total :	63 612,50 € TTC

Plan de financement de l'opération d'installations de communications électroniques

- Part de financement de la FDE 80 (40 % du coût HT).....	21 373,80 €
- Contribution de la commune 60 %.....	32 060,70 €
- TVA avancée par la FDE 80.....	10 178,00 €
Total :	63 612,50 € TTC

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention n°09-TE-0398-SE relative à l'effacement du réseau électrique en conducteurs nus suivant : rues de la Paix, Jacques D'Harcourt, rue des Tilleuls et Avenir.

Dit que les crédits seront inscrits au chapitre 204 à l'article 2041582.

Votes POUR : 18

4. Renouvellement convention avec l'ANTAI pour la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire de la commune

Monsieur le Maire rappelle aux élus que, depuis 2018, l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) accompagne la commune dans la mise en œuvre de la réforme du stationnement payant.

L'ANTAI émet les titres exécutoires pour le recouvrement des forfaits de post stationnement (FPS) majorés par la trésorerie et propose à la commune une prestation d'édition et d'envoi des avis de paiements de FPS constatés par nos agents.

Afin de continuer à bénéficier des prestations de l'ANTAI du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, Monsieur le Maire demande aux élus de l'autoriser à signer le renouvellement de la convention avec l'ANTAI relative à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire de la commune.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ANTAI relative à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire de la commune.

Votes POUR : 18

5. Validation plan de financement construction 2 pistes de padel couvertes

Monsieur le Maire présente aux élus le projet de construction de 2 pistes de padel couvertes à côté des courts de tennis sis rue des Roulettes.

Le montant estimé des travaux s'élève à **440 119,56 € HT**

⇒ Etudes : **9 650,00 €**

⇒ Maîtrise d'œuvre : **28 161,56 €**

⇒ Travaux détaillés par lot :

- Travaux préparatoires sol sportif : **174 308,00 €**

- Fondation, travaux charpente eaux pluviales : **186 000,00 €**

- Option grillage pare pluie : **42 000,00 €**

Soit **402 308,00 €**

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

⇒ **Région EQSP2 Equipements sportifs (11%) : 48 413,15 €**

⇒ **Département soutien aux équipement sportifs (40%) : 176 047,00 €**

⇒ **Fédération Française de tennis : 66 017,93 €**

⇒ **Part communale : 149 641,48 €**

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le projet détaillé ci-dessus,

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les différentes subventions ainsi qu'un commencement anticipé des travaux,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les autorisations d'urbanisme ainsi que tout autre document afférent à ce dossier.

Votes POUR : 18

6. Institution du droit de préemption sur les cessions de fonds de commerces, fonds artisanaux et baux commerciaux Adoption du périmètre de sauvegarde

Monsieur le Maire indique aux élus que le maintien de la diversité commerciale est fondamental pour assurer la vitalité et le dynamisme du centre-ville.

Soucieux de préserver et de favoriser la diversité commerciale, Monsieur le Maire souhaite instaurer le droit de préemption communal sur les fonds de commerce, fonds artisanaux et les baux commerciaux comme l'y autorise la loi n°2005-882 du 02 août 2005 modifiée par la loi du 18 juin 2014

En application de l'article L.214-1 du Code de l'Urbanisme, il a été établi un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité au sein duquel seront soumises au droit de préemption les cessions de fonds de commerces, de fonds artisanaux et de baux commerciaux. A l'intérieur de ce périmètre, les cessions seront subordonnées, sous peine de nullité, à déclaration faite par le cédant à la commune.

Le projet de périmètre de sauvegarde correspond aux rues suivantes.

- Rue de la Porte du Pont
- Quai Courbet
- Quai Léonard
- Place Jeanne d'Arc
- Rue Carnot
- Rue Victor Petit
- Promenade Jules Noiret

Ce dossier a fait l'objet des avis favorables de la CCI d'Abbeville (courrier du 24/08/2023) et de la CMA Hauts de France (pas de réponse à ce jour donc avis réputé favorable).

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **DECIDE**, en application des articles L.214-1 à L.214-3 du Code de l'Urbanisme, d'instituer le droit de préemption sur les cessions de fonds de commerces, de fonds artisanaux et de fonds commerciaux à l'intérieur du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat délimité conformément au plan annexé à la présente délibération,
- **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet de mesures de publicité prescrites par l'article R.211-2 du Code de l'Urbanisme à savoir un affichage en mairie pendant une durée de un mois et une insertion dans deux journaux diffusés dans le département,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Cette délibération ne sera exécutoire qu'après l'obtention d'un avis FAVORABLE de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre.

Votes POUR : 18

7. Absence de proposition de zone d'accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR).

Ces ZAE nR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.).

Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et, en tout état de cause, l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Monsieur le Maire expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAE nR doit être transmise au plus tard le 31 décembre 2023 au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique dans la Somme.

Monsieur le Maire propose de ne pas déterminer de zones d'accélération des EnR pour la commune.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de **NE PAS PROPOSER** de zones d'accélération des EnR sur la commune.

Votes POUR : 18

8. Adhésion au groupement de commande « usages numériques » coordonné par le syndicat mixte Somme Numérique

Eu-égard aux besoins d'assistance des collectivités et établissements publics remontés par l'assistance de Somme Numérique, aux prix fluctuants sur le marché, à la volatilité et la complexité technique des offres, les équipes de Somme Numérique ont réalisé un recensement pour juger de l'opportunité d'élargir le périmètre du groupement de commandes télécoms. Suite à ce sourçage, il a été décidé d'inclure à ce groupement la possibilité de passer des marchés dans le domaine des technologies et moyens d'impression.

Pour ce groupement, le rôle de coordonnateur de Somme Numérique s'arrête à la notification et à la coordination du groupement. Les membres exécuteront les marchés pour leurs propres besoins.

L'intérêt du groupement de commandes est la coordination des marchés publics nécessaire à la mise en œuvre des services suivants :

Services de communications électroniques, de connectivité associée et d'équipements associés

Technologies et moyens d'impression.

Les marchés publics ou accords-cadres destinés à la mise en œuvre des prestations, objet de la présente convention, sont désignés ci-après comme « les marchés publics ».

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1414-3 ;
- Vu le Code de la commande publique notamment les articles L. 2113-6 à L. 2113-8;
- Vu l'offre de services proposée par le syndicat mixte Somme Numérique,
- Vu les statuts du syndicat mixte Somme Numérique ;
- Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes « usages numériques »,
- Vu la délibération du Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique du 10 mai 2023 portant approbation de l'acte constitutif du groupement de commande ;

- **Considérant** l'intérêt pour la Commune d'adhérer au groupement de commande « usages numériques » coordonné par le syndicat mixte Somme Numérique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer toute autre pièce relative au fonctionnement du groupement et à l'exécution des marchés à venir.

Votes POUR : 18

9. Autorisation signature contrat de cession de licence de marque

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la nouvelle identité visuelle de notre collectivité rencontre un vif succès en termes de communication.

Dans cette optique nous avons lancé une procédure de dépôt d'image afin de protéger notre identité visuelle.

De nombreuses entreprises locales nous ont demandé d'utiliser ce logo à des fins commerciales il est donc opportun de mettre en place une procédure de cession de droit de marque.

Un contrat de cession est un acte juridique via lequel une personne ou une entité cède ses droits de propriété sur une œuvre, une marque, un brevet ou une entreprise à un tiers, en échange d'une contrepartie financière.

Afin de répondre et de valider les entreprises voulant acquérir le droit d'exploitation de notre marque la commission d'appel d'offres sera sollicitée afin de donner son aval sur chaque nouvelle attribution. La cession sera attribuée pour une année au tarif de 1500 euros.

Les modalités techniques seront précisées dans le contrat de cession.

Monsieur le Maire demande aux Elus de l'autoriser à signer les contrats de cession de licence de marque relatifs à l'identité visuelle de la collectivité.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les contrats de cession de licence de marque relatifs à l'identité visuelle de la collectivité.

Votes POUR : 18

10. Délibération budgétaire modificative budget ville n°3

Monsieur le Maire demande aux Elus de valider la délibération budgétaire modificative n°3 détaillée ci-dessous :

Dépenses d'investissement réelles

Chapitre	nature	opération		D/R	F/I	R/O	Prévision
204	204182	9220	Eclairage public	D	I	R	150 000,00
21	2131	9279	Bâtiment communaux	D	I	R	148 020,00
21	2135	9213	Eglise de Saint Firmin	D	I	R	16 398,00
21	2135	9292	Eglise de Le Crotoy	D	I	R	18 378,00
21	2135	9296	Terrasses	D	I	R	2 800,00
21	2135	9272	Logement communaux	D	I	R	1 155,00
21	2152	9225	Bornes parking payant	D	I	R	19 482,00
21	2183	9156	Administration générale	D	I	R	3 500,00
21	2184	9156	Administration générale	D	I	R	6 600,00
23	231	9313	Médiathèque	D	I	R	1 062 245,00
							1 428 578,00

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1 428 578,00

Recettes d'investissement réelles

Chapitre	nature	opération		D/R	F/I	R/O	Prévision
10	10226						6 727,00
13	1322	9313	Médiathèque	R	I	R	1 062 245,00
							1 068 972,00

Recettes d'investissement d'ordre

Chapitre	nature	opération		D/R	F/I	R/O	Prévision
021	021			R	I	O	359 606,00
							359 606,00

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT

1 428 578,00

Dépenses de fonctionnement réelles

Chapitre	nature	opération	D/R	F/I	R/O	Prévision
011	60636		D	F	R	1 700,00
011	613		D	F	R	13 000,00
011	6156		D	F	R	16 000,00
65	65312		D	F	R	700,00
66	66111		D	F	R	150,00
68	681		D	F	R	1 472,00
						33 022,00

Dépenses de fonctionnement d'ordre

Chapitre	nature	opération	D/R	F/I	R/O	Prévision
023	023		D	F	O	359 606,00
						359 606,00

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

392 628,00

Recettes de fonctionnement réelles

Chapitre	nature	opération	D/R	F/I	R/O	Prévision
70	70311		R	F	R	150,00
70	70383		R	F	R	164 300,00
70	7062		R	F	R	4 200,00
70	7078		R	F	R	778,00
70	7088		R	F	R	4 300,00
731	73154		R	F	R	14 400,00
731	73172		R	F	R	200 000,00
74	7488		R	F	R	3 000,00
75	752		R	F	R	1 500,00
						392 628,00

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT

392 628,00

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré **VALIDE à l'unanimité** la délibération budgétaire modificative budget ville n°3 énoncée ci-dessus.

Vote POUR : 18

11. Vote des tarifs communaux 2024

Monsieur le Maire demande aux élus de valider les tarifs communaux suivants qui seront effectifs Au 1^{er} janvier 2024 :

Désignation	Tarifs 2024
Cimetière	
Redevance Funéraire	110
Redevance d'exhumation	80

Concession dans les cimetières	Crotellois et Saint Firminois	
	30 ans	150 € M.
	50 ans	300 € M.
	Extérieurs	
	30 ans	1000,00 € M.
	50 ans	2000,00 € M.
Tarif des fosses (pleines terres)	100,00 €	
Redevance caveau communal	20,00€ /Mois	
Vacation Police	20,00 €	
Tarifs colombarium	30 ans= 400,00 € Tarifs extérieurs : 1000,00€	
Taxe de dispersion	30,00 €	

Salle Toulouse Lautrec	
Location des salles Colette et Toulouse Lautrec aux associations Loi 1901	<p><u>Pour les associations Crotelloises et Saint-Firminoises à but non lucratif :</u></p> <p style="text-align: center;">gratuite dans le cadre des manifestations :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Entrée gratuite, * Entrée payante * Expositions <p>* Moyennant le paiement d'une cotisation mensuelle et d'une licence pour les adhérents d'activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sportives, - culturelles, - récréatives
	<p><u>Pour les associations loi 1901 extérieures au Crotoy et St-Firmin et ayant une activité à vocation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - sportives, - culturelles, - récréatives <p style="text-align: center;">120 € / an (une seule autorisation par semaine)</p>

Location Salle Saint Firmin	
Location aux Crotellois et aux St Firminois	
Journée	90,00 €
W.E	170,00 €
3 jours consécutifs	200,00 €
Location aux extérieurs	
Journée	130,00 €
W.E à but lucratif	275,00 €
W.E à but non lucratif	230,00 €
Caution	1 000,00 €
3 jours consécutifs	350,00 €
Ménage	80,00 €

Location salle Toulouse Lautrec	
Location aux Crotellois et aux St Firminois	
Journée	150,00 €
W.E	325,00 €
3 jours consécutifs	300,00 €
Location aux extérieurs	
Journée	250,00 €
Week end	450,00 €
3 jours consécutifs	600,00 €
Caution	1 000,00 €
Ménage	130,00 €

Tarifs de remboursement casse dégradation, vol de matériel ou perte de matériel	
OBJET	
Assiette plate	1,30 €
Assiette creuse	1,00 €
Tasse à café	1,20 €
Couteau à steak	2,50 €
Cuillère à café	1,00 €
Fourchette	2,00 €
Cuillère à soupe	2,00 €
Couteau	2,50 €
Broc	3,00 €
Louche	5,00 €
Coupe à glace	2,00 €
Flute à champagne	1,00 €
Verre ballon 15 cl	1,00 €
Verre ballon 19 cl	1,20 €
Légumier inox	10,00 €
Saladier en verre	9,00 €
Corbeille à pain	7,00 €
Seau à champagne	10,00 €
Planche à découper	35,00 €
Percolateur	160,00 €
Grille four/frigo	30,00 €
Plaque four	45,00 €
Bac inox four perforé non perforé	70,00 €
Plateau type self	5,00 €

Casier de lavage	35,00 €
Chariot casier de lavage	140,00 €
Casier stockage couverts	35,00 €

Tarifs remplacement mobilier et accessoires	
Table polyéthylène	130,00 €
Chaise coque	28,00 €
Dalle plafond	15,00 €
Abattant WC	60,00 €
Luminaire mural	45,00 €
Luminaire plafond	180,00 €
Forfait dégradation extincteur	90,00 €
Extincteur manquant	Sur Devis
Dégradation ou vol stimulateur cardiaque	Sur Devis
Dégradation appareil cuisson froid lavage	Sur Devis
Tapis de sol	130,00 €
Forfait nettoyage salle	300,00 €
Forfait nettoyage cuisine	200,00 €
Forfait nettoyage WC	100,00 €
Forfait nettoyage abord	200,00 €

Le Prêt de tentes aux particuliers n'est pas autorisé	
Prix unitaire TTC en location 2024	
Associations extérieures organisant une manifestation sur le territoire communal	
Tente 5X5	75,00 € pour deux jours consécutifs
Tente 8X5	100,00 € pour deux jours consécutifs
Tente 12X5	125,00 € pour deux jours consécutifs

Forfait montage et transport	150,00 € pour deux jours consécutifs
Caution demandée	300,00 €

Détérioration Tonnelles 3x3	Tonnelle 3x3 endommagée	400 €
	Remplacement Bâche Tonnelle 3x3	120 €
	Structure Tonnelle 3x3 endommagée	200 €

PRETS DE MATERIELS :
<p>Ne pourront bénéficier de prêt de matériel de type tentes et autres que les associations régies par la loi 1901 dont le siège social se trouve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur la commune du Crotoy, - Exceptionnellement sur le canton de RUE après avis favorable de la mairie du lieu de domiciliation de l'association et de l'avis favorable de la mairie du CROTOY et en fonction des disponibilités

Le prêt sera gratuit pour les associations dont le siège social est au CROTOY ou sur le canton de RUE aux conditions énoncées ci-dessus.

La location sera payante pour toute autre demande en fonction du tableau ci-dessous.

SALLES ET MATERIEL
A partir de la 3 ^e demande de prêt, la gratuité ne sera accordée qu'après avis du bureau municipal et sur présentation du dossier de la manifestation.
GRATUITÉ POUR LES MAIRIES APRES AVIS DU BUREAU DES ADJOINTS (sous réserve d'un accord de réciprocité)

Location de matériel ouverte à tous – Associations extérieures + habitants du Crotoy et de Saint-Firmin	
Associations extérieures organisant une manifestation sur le territoire communal ou habitants	
Chaise	1,50 €
Table	2,00 €
Barrière	1,50 €
Forfait Montage et Transport	25,00 €
Caution demandée	150,00 €
Forfait nettoyage en cas de matériel rendu sans nettoyage préalable	150,00 €

Droits de place sur les marchés	
Abonnement année : vendredi et mardi 2,00 € ml	
Abonnement vendredi ou mardi du 1 ^{er} avril au 30 septembre : 2,70 € / ml.	
Les emplacements seront facturés et limités à 3,50 m de profondeur.	
Tarifs volants du 1 ^{er} avril au 30 septembre : 5,00 €/ml	
Tarifs volants du 1 ^{er} Octobre au 31 mars : 2,50€/ml	

Droit de place des professionnels forains ou associations (associations avec vente de prestations, commerçants ambulants etc.) (70381) : Du 1^{er} jour d'installation et jusqu'au dernier jour d'installation	
En avril, mai, juin, septembre : 1,30 € le m ² /jour	
En juillet et août : 1,60 € le m ² / jour	
De janvier à mars inclus et d'octobre à décembre inclus : 0,50 € le m ² / jour	
Cirques et théâtres (70381)	
La configuration et la fréquentation de notre commune ne permet d'accueillir que 3 cirques par an et un grand cirque type « MEDRANO » au bassin des chasses.	
A raison d'une seule occupation par an.	
Soit >50 m ² : 110,00 €	Soit < 50 m ² : 70,00 €

Droits d'occupation jours de tournage (vidéo, pub, film, etc.)		
50 mètres linéaires	1 à 3 jours inclus	50,00 € / jour
50 mètres linéaires	Plus de 3 jours	100,00 €/jour
+ 50 mètres linéaires	1 à 3 jours inclus	100,00 €/jour
+ 50 mètres linéaires	Plus de 3 jours	150,00 € / jour
Limite maximale : 200 mètres linéaires		

Panneaux ou affiches publicitaires/commerce (sur pied ou non)
50,00 € / an pour le 1 ^{er} panneau
100,00 € / an pour le 2 ^{ème} panneau
500,00 € / an pour le 3 ^{ème} panneau / an
1000,00 € / an pour le 4 ^{ème} panneau et les suivants
Dès le 1. jour d'occupation
Redevance trottoirs échafaudages
7 €/m ² par semaine

Taxe Publicitaire
* Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques : 100 % du tarif de droit commun par m ² et par an,
* Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques : 100 % du tarif de droit commun par m ² et par an,
* Enseignes égales au plus égales à 12 m ² : 100 % du tarif de droit commun par m ² et par an,
* Enseignes comprises entre 12 et 50 m ² : 100 % du tarif de droit commun par m ² et par an,
* Enseignes de plus de 50 m ² : 100 % du tarif de droit commun par m ² et par an,
70,00 €

Location de cabines Ouvverte du 15 avril au 15 octobre		
	Crotellois/St Firminois	Extérieurs
<u>Avril</u>		
Semaine	30,00 €	60,00 €
<u>Mai</u>		
Semaine	30,00 €	60,00 €
Mois	75,00 €	110,00 €

<u>Juin</u>		
Semaine	30,00 €	60,00 €
Mois	80,00 €	120,00 €
<u>Juillet</u>		
Semaine	50,00 €	80,00 €
Mois	150,00 €	210,00 €
<u>Août</u>		
Semaine	50,00 €	80,00 €
Mois	150,00 €	210,00 €
<u>Septembre</u>		
Semaine	30,00 €	60,00 €
Mois	80,00 €	120,00 €
<u>Octobre</u>		
Semaine	30,00 €	60,00 €
FORFAIT 4 mois de mai à août de Juin à septembre	400,00 €	600,00 €
FORFAIT 5 mois de mai à septembre	450,00 €	650,00 €
FORFAIT 6 mois du 15 avril au 15 octobre	500,00 €	700,00 €
Forfait clé perdue	50,00 €	

Location étang de pêche	GRATUIT
Occupation halle aux poissons	Tarif abonnement à l'année : 3 600,00 € (charges incluses) payable à terme échu
	DES LE 1^{er} JOUR D'OCCUPATION
Camping- cars	Stationnement : 9 € pour 24h00

	2,00 € Borne à eau
Tarifs de stationnement pour les coques véhicules supérieurs à 3,5 T	de ½ journée à 14 jours : 750,00 €
	15 jours à moins de 2 mois : 1600,00 €
	2 mois et + : 3 200,00 €

TARIFS TERRASSES	
Dès le 1er jour d'occupation	
Terrasses inférieures à 20 M²	20,00 € les 10 premiers M ²
	Pour les 10 M ² suivants : 40 ,00 € le M ²
Terrasses supérieures à 20 M²	40,00 € les 10 premier M ²
	Pour les 10 M ² suivants : 60,00€ le M ²
	Pour les 10 M ² suivants : 80,00 € le M ²
	Pour les 10 M ² suivants : 100,00 € le M ²
	Au-delà des 50 M ² : 140,00€ le M ²

TARIFS REDEVANCE DE STATIONNEMENT SUR VOIRIE
PAYANT DU 01/04 au 31/10
- ZONE 1 : toutes les zones payantes arrêté 27/2015(1€/h) à l'exception de la zone 2 :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 7 premières heures : 1 €/h soit 7 € pour 7 h ➤ 8^{ème} heure : FPS 24 € <p style="text-align: center;">Gratuit entre 12h00 et 14h00</p>
- ZONE 2 secteur du casino :
➤ 9 premières heures : 1,50 €/h soit 13,50 € pour 9h

➤ 10^{ème} heure : FPS 30 €

- ZONE 3 parking route de Rue payant toute l'année : 3 € pour 13 heures (de 9h à 22h) :

➤ dès 14h de stationnement : FPS 30 €

- ZONE 4 PAYANTE TOUTE L'ANNEE (aires de camping-cars 9 € pour 24h)

➤ dès 25h de stationnement : FPS 50 €

TARIFICATIONS PREFERENTIELLES

- CARTES DE STATIONNEMENT

⇒ CDI : 45 € pour 12 mois

⇒ CDD : 8 € / mois sur présentation de justificatifs et valables pour un seul véhicule :

⇒ contrat de travail

⇒ certificat d'immatriculation du véhicule

⇒ pièce d'identité du demandeur

- CARTES VISITEURS (7 jours consécutifs) : 30 €

- TICKETS DE STATIONNEMENT GITES ET HOTELS : 5 € / jour

Ne peuvent acquérir ces tickets que les professionnels déclarant la taxe de séjour

- TICKETS VISITEURS PERSONNES AGEES: 30 tickets/ an (2 x 15 tickets)

Conditions :

- pas de véhicule appartenant à la personne âgée

- sur autorisation exclusive du maire

Redevance Domaine Public

Taxis et ambulances	200,00 € / an
Toilettes publiques automatiques	0,50 €
Autres toilettes publiques	GRATUITES

Reprographie de document

Photocopie couleur A4	0,25 €
-----------------------	--------

Photocopie noir et blanc A4	0,20 €
Photocopie couleur A3	0,35 €
Photocopie noir et blanc A3	0,25 €
Photocopie noir et blanc ou couleur, au linéaire (papier photo)	10,00 €
Copie sur CDROM	2,75 €

Service Animation	
	Tarifs 2024
Brocante Rèderie Toute date	<p>Particulier : 2€50/m Emplacement 2 mètres : 5€ (4m minimum) Véhicule sur l'emplacement 6 mètres minimum Brocanteur professionnel : 6€/m (Sur présentation de la carte professionnelle) Emplacement 2 mètres 12€ (minimum 4m) Véhicule sur l'emplacement 6m minimum Métiers de bouche : 8€/m Emplacement 2 mètres 16€ (Minimum 4 m sur réservations obligatoirement) Véhicule sur l'emplacement 6 m minimum</p>
Marché de la gastronomie Week-end de pâques (3 jours)	<p>3 mètres linéaires : 120 € 4 mètres linéaires : 150 € 6 mètres linéaires : 220 €</p> <p>En cas de journée intempéries facturation à la journée sur avis du maire (tarif divisé par 3)</p>
Terroir Pentecôte (3 jours)	3 mètres linéaires : 180 €

	<p>4 mètres linéaires : 210 €</p> <p>6 mètres linéaires : 270 €</p> <p>En cas de journée intempéries facturation à la journée sur avis du maire (tarif divisé par 3)</p>
Terroirs d'été (2 jours)	<p>3 mètres linéaires : 120 €</p> <p>4 mètres linéaires : 150 €</p> <p>6 mètres linéaires : 220€</p>
	<p>En cas de journée intempéries facturation à la journée sur avis du maire (tarif divisé par 3)</p>
Marché de l'artisanat mercredi ou samedi	<p>3 ml = 9 € 4ml = 12 € 6ml = 18 € 8ml = 24 €</p>
(juin à septembre)	

Sciences pots toutes dates 1 journée	<p>3 ml = 9 € 4ml = 12 € 6ml = 18 € 8ml = 24 €</p>
Marché avec un thème précis (bière, etc.) toute date 1 journée	<p>3 ml = 15 €</p>
Village de Noël	<p>Chalet commerçant Crotellois 7 jours : 50€</p> <p>Chalet commerçants extérieurs 7 jours : 80€</p> <p>Chalet gratuit associations locales</p> <p>Chèque de caution pour chaque réservation</p> <p>(Pro et associations) : 300€</p>
Salons / Bourses en intérieur toutes dates Tout style	<p>Droit d'inscription particulier : 30€</p>
	<p>Droit d'inscription Professionnel : 50€</p>

Festi-Kid : Toutes dates	<p>1 Animation atelier 5 €</p>
---------------------------------	--------------------------------

Animations spectacle et ateliers enfants présence des parents	Pass 5 animations ateliers : 20 €
----------------------------------------------------------------------	-----------------------------------

Événement culturel (spectacle, concert, pièce de théâtre, ...) en salle ou église toutes dates	Plein Tarif*	
	Moins de 16 ans accompagné	Gratuit
	A partir de 16 ans	10 €
	Tarif Réduit*	
	Moins de 16 ans accompagné	Gratuit
	A partir de 16 ans	5 €

N.B : * Le tarif choisi est déterminé par le service animation en fonction de la période et du type d'événement proposé

Après-midi dansant en salle	5 €/personne
tout style	
Séance de projection film / dessin animé / documentaire	4 €/adulte 2 € de 5 à 12 ans Gratuit moins de 5 ans accompagnés
Cocktail pour toute animation :	1€ le verre Consigne/vente gobelet réutilisable 1€
Goûter en complément d'une animation enfant toute date	1€ / par enfant

« Marées d'Humour »	Festival – Billet Unique	
	Moins de 12 ans	Gratuit
	De 13 à 20 ans	12 €
	A partir de 21 ans	15 €
	Festival – Pass 3 Soirs	
	Moins de 12 ans	Gratuit
	De 13 à 20 ans	24 €
	A partir de 21 ans	36 €
	Festival - Jury	
	Membre du Jury	Gratuit

	P'tite Marée d'Humour – Billet Unique	
	Moins de 16 ans accompagné	Gratuit
	A partir de 16 ans	10 €

Visites guidées d'environ 1h30, au départ de la place Jeanne d'Arc évoquant un panorama historique : origine et construction de la ville, son évolution, les dates majeures...	<p>Gratuit jusqu'à 6 ans. 7,50 euros pour les 7-12 ans 12,50 euros dès 13 ans.</p> <p>Gratuité groupes : 2 gratuits dès 15 personnes (de plus de 13 ans). 3 gratuits dès 20 personnes (de plus de 13 ans).</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Visites spectacles	<p>Gratuit jusque 6 ans. 7,50 euros pour les 7-12 ans. 15 euros dès 13 ans.</p> <p>1 gratuit pour 6 personnes (de plus de 13 ans). 2 gratuits pour personnes (de plus de 13 ans). (Coûts de billetterie inclus à la vente).</p>
Balade Contée toutes dates chés Weps	Gratuite
Livre en Baie Troc Livres toute date :	<p>1 Livre apporté =1 livre au choix Lot de 5 livres toute catégorie : 1€ Sac Livre en Baie/Lire en Baie : 2€ Soirée Apéro Lecture : 5€</p>
Soirée à thème toutes dates	<p>Avec repas : 25€</p> <p>Sans repas : 10€</p>

Buvette toutes	Bière 25 cl : 2,50 €
-----------------------	----------------------

Manifestations et dates	Soda 33cl : 2 €
	Eau : 50cl 1 €
	Boisson chaude : 1€
	Bouteille champagne : 75 cl 30 €
	Bouteille Crémant : 75 cl : 15 €
	Coupe Crémant : 2 €
	Coupe Champagne : 4 €
	Kir au verre : 2 €
	Verre de vin : 2 €
	Vin chaud : 1 €
	Verre whisky : 2,50 €
	Verre Ricard : 2,50 €
	Pâtisserie : 2 € la part
	Viennoiserie 1,50 €
	Gobelet/flute : consigne 1 €
	Bouteille de vin : 10 €
	Sandwich : 4,50 €

Vente T-Shirts	Tee-shirts tailles enfants : 10 € Tee-shirts tailles XS/S : 12 € Tee-shirts tailles M au XXL : 15 €
Vente objets divers	Livre Caudron : 5 €
	Livret enrochement : 2 €
	Cartes Postales : 0,50 €
	Gobelet réutilisable 1 €
	Sac Livres en Baie/Lire en Baie 2 €
Location jeux Picards	100 € les 10 jeux pour 2 jours

	700€ de caution
	Transport à leur charge
Insertion pub guide des animations	Association assujettie à la Tva : 175 € la page
	Association non assujettie à la Tva : 75 € la page
	Commerçant : 75 € pour 1/3 de page
	125 € pour ½ page
	175 € pour 1 page
Patinoire	Toutes dates 2 €/heure sauf vacances Noël Gratuit Gratuit moins de 6 ans accompagnés
Bons d'achats Utilisables chez les commerçants Crotellois	Prix/ Concours divers
	5 €
	20 €
	10 €

Produits dérivés Festival Pirates	Tee-Shirts Festival Pirates Le Crotoy	
	Tailles enfants	10 €
	Taille XS - S	12 €
	Taille M - L - XL - 2 XL - 3 XL	15 €

Halls d'Exposition	L'Atelier Crotellois
---------------------------	-----------------------------

	Location Weekend Basse Saison*	70 €
	Location Semaine Basse Saison*	100 €
	Location Semaine Moyenne Saison*	150 €
	Location Semaine Haute Saison*	250 €
Le Local à Chaluts		
	Location Weekend Basse Saison*	70 €
	Location Semaine Basse Saison*	100 €
	Location Semaine Moyenne Saison*	150 €
	Location Semaine Haute Saison*	250 €
La Galerie le Saint-Michel		
	Location Weekend Basse Saison*	90 €
	Location Semaine Basse Saison*	180 €
	Location Semaine Moyenne Saison*	230 €
	Location Semaine Haute Saison*	400 €
Perte ou détérioration		
	Chèque de Caution	400 €
	Remplacement Badge Alarme	40 €
	Cimaise perdue ou coupée	10 €
	Crochet perdu	5 €
	Tableau affichage trottoir perdu ou endommagé	130 €
	Trou dans le mur perçage	15 €
Réduction		
	Réduction sur un tarif semaine Moyenne ou Haute saison si :	
	- Location de deux weekends ou une semaine en basse saison*	25% sur le tarif semaine Moyenne ou Haute Saison*
	- Exposant proposant 5 jours minimum d'initiatives publiques (atelier créatif, Stage, Initiation, ...)	

* La périodicité des saisons est déterminée par le service animation chaque année en fonction des vacances scolaires et de la fréquentation de la commune.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré **VALIDE** à l'unanimité les tarifs communaux 2024 détaillés ci-dessus.

Votes POUR : 18

12. Droit d'initiative

Néant

13. Communications du Maire

1/ **Signature de la vente de la maison MIGNON** (8 rue Jules Verne) ce jeudi 30 novembre en mairie avec les consorts SOLLER pour un montant de 380 000,00 €,

2/ Nous avons l'intention de vendre d'autres biens communaux :

- **La maison médicale** : une rencontre a eu lieu avec tous les locataires de cette dernière qui ne se sont pas montrés hostiles à l'idée de rachat du bâtiment,

- **L'immeuble du 29/31 rue de la Porte du Pont**

- 3/ **Convention SMBS base nautique + négociations en cours avec les carriers**

4/ Lors d'une toute récente **réunion au sujet de la médiathèque, la DRAC et la bibliothèque départementale** nous ont confirmé la très bonne nouvelle d'un surplus de subvention de 5% sur notre plan de financement.

La somme de 1 062 245,00 € est d'ores et déjà virée sur le compte de la commune.

La Région a confirmé, elle aussi, son concours dans les proportions prévues, ce qui revient à dire que notre projet de médiathèque coûtera à la commune tout juste 20% de son montant final soit 460 000 euros environ. **Et ce sans avoir recours à l'emprunt ! On peut être très fiers de ce plan de financement.**

Un appel à candidature pour l'embauche d'un/d'une médiathécaire est en cours, et sera la prochaine étape déterminante pour l'ouverture du site. Ceci est nécessaire pour l'accompagnement dans l'équipement de la médiathèque sans s'en remettre uniquement aux architectes (on a vu des expériences malheureuses dans ce principe), préparer le projet d'établissement, les collections et les stocks de matériels, préparer une programmation d'animations avec le service culturel, organiser un fonctionnement interne, intégrer les réseaux et dispositifs partenaires...

L'équipement médiathèque fonctionnera en coordination constante avec le service culturel communal.

ANIMATIONS ET CULTURE :

Depuis le 30 septembre, date du dernier conseil municipal :

L'expérience de notre programmation festive et culturelle en cet automne 2023 confirme - si besoin était - la pertinence de nos orientations :

- **Soirée Simenon** (Samedi 30 octobre) => une soixantaine de personnes,

- **Tchot souper de Françoise**, soirée en picard (Samedi 14 octobre) => complet, 91 personnes et 2 enfants

- La **dernière visite contée de la ville** par la compagnie Arcadia (Lundi 23 octobre), complète avec une cinquantaine de personne malgré une météo particulièrement pluvieuse et froide

- **Soirée comedy-club Hélène Sido** (Samedi 28 octobre) => 107 spectateurs (à deux doigts du complet)

- La tempête et les intempéries ne nous ont pas permis de tenir notre programme **Halloween**, mais l'atelier d'activité manuelle et le goûter salle Colette ont réuni une bonne cinquantaine d'enfants,

- **L'exposition hors-les-murs du musée Boucher-de- Perthes avec les estampes d'Alfred Manessier a réuni 782 visiteurs uniquement sur les vendredis, samedis et dimanches de Novembre.** Un grand merci à la ville d'Abbeville et son pôle patrimoine ainsi qu'à la douzaine de bénévoles qui a tenu les permanences de cette exposition événement. Une première collaboration avec le pôle patrimoine d'Abbeville qui en appelle d'autres,
- La **soirée théâtre d'improvisation** (Samedi 18 novembre) au cœur d'un samedi de novembre pluvieux et plus propice à l'appel du canapé qu'à la sortie a comblé son public avec une cinquantaine de personnes en salle.
- La **programmation de Noël** est diffusée depuis quelques semaines maintenant dans nos flyers. Un solide programme qui commence dès demain, samedi 2 décembre avec le lancement des illuminations jusqu'au 24 décembre.
- En plus s'est ajouté **la venue du MuMo** (Musée Mobile du Fonds Régional d'Art Contemporain) du 9 au 14 décembre. Un événement qui s'est organisé sur la proposition de l'intercommunalité Ponthieu-Marquenterre. Ce musée mobile sera gratuit et ouvert à tous, et accueillera aussi les scolaires.
- Le **prochain numéro du magazine municipal** est à paraître pour la mi-décembre,
Le conseil municipal et moi-même invitons la population à la **cérémonie des vœux le 5 janvier prochain**, 18h30, salle Colette,
- La **programmation festive 2024 est bouclée**, et promet d'être à nouveau dense et aussi pleine de surprises (guide des animations à paraître pour mi-mars environ, en attendant un flyer liste les animations jusque fin mars)
- Notre **commission animation-culture va travailler ces prochaines semaines à une première programmation de septembre à juin, en l'occurrence de septembre 2024 à juin 2025**, afin de proposer une saison culturelle à temps pour s'inscrire notamment dans les publications culturelles départementales et régionales. Autant dire, qu'il s'agit d'anticiper, et aussi de s'investir dans les dispositifs culturels et artistiques départementaux, régionaux, nationaux et même européens...

Monsieur le Maire clôture la séance en souhaitant à tous et à toutes d'excellentes fêtes de fin d'année.

Fin des débats 19h45.

Le Maire,
Philippe EVRARD

La secrétaire de séance,
Estelle DESMARET